

LES Foudres de l'Évêque - 1^{ère} PARTIE : L'abbé GAUDISSARD

L'abbé Léon Gaudissard apparaît dans l'histoire de Rennes-le-Château dans un courrier du 22 janvier 1909 de l'abbé Barthélémy Rouanet adressé à Bérenger Saunière à propos de la mutation de ce dernier à Coustouge décidée par l'évêché. Dans ce courrier, le curé de Villefort lui écrit : « *Je t'assure que ta lettre me surprend étrangement. Si j'avais pu craindre dans le passé pour toi, ce n'était pas à ce moment-ci. La mort du pauvre abbé Gaudissard aurait-elle réveillé de mauvais souvenirs* ¹ ? ».

Et comme l'écrivent dans leur livre Claire Corbu et Antoine Captier qui ont porté à la connaissance des lecteurs cet extrait de courrier : « *Nous aurions bien aimé connaître la nature de ces « mauvais souvenirs » mais nous n'avons rien trouvé concernant l'abbé Gaudissard.* ² ». Depuis, l'enquête piétine quelque peu !

En 2017, dans *Le journal de l'abbé Saunière* ³, j'ai apporté plusieurs informations inédites pour tenter d'éclairer la vie du curé d'Antugnac dont voici un court résumé.

Léon Célestin Gaudissard est né à Espéraza le 11 avril 1859 de Célestin Gaudissard, mégissier, et de Baptistine Gibert. Ancien lazariste, il est nommé tout d'abord vicaire à Lézignan le 1^{er} juillet 1888 et rejoint la paroisse d'Antugnac comme desservant le 16 juin 1891. Il y prend la suite de l'abbé Saunière qui en assurait depuis une année environ l'intérim en plus de sa cure de Rennes-le-Château.

En 1891, au moment de son affectation à Antugnac, sa conduite et sa moralité sont qualifiées de « *bonnes* » par les autorités préfectorales. Mais comme de nombreux autres curés, son attitude politique est décrite comme « *hostile aux institutions républicaines* ». Dans sa paroisse, Léon Gaudissard se distingue notamment de plusieurs façons. En 1901, pendant que l'abbé Saunière démarre les travaux de sa villa et de sa tour, l'abbé Gaudissard termine ceux qu'il a engagés dans l'église ⁴ grâce à ses économies et aux dons de fidèles ; le prêtre accueille et nourrit durant trois mois les ouvriers. Avec le concours d'un architecte, il fait réduire la tribune dans de sages proportions. Les vitraux du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie sont placés aux fenêtres de la Nef. La porte d'entrée de l'église est entièrement remise à neuf. De riches girandoles sont apposées aux piliers de l'église et celles de l'autel sont rénovées ainsi que les chandeliers et la Croix. Le retable restauré, l'église est entièrement repeinte à l'huile par un peintre décorateur de Lézignan, Fiorio Lecondin, et son ouvrier Gastaldi. À cette époque, on pouvait admirer aux voûtes du sanctuaire des tableaux et des médaillons représentant *l'Adoration du Saint Sacrement par les Anges, l'Apothéose de la Croix de St André*, les bustes de la Ste Vierge et de St Joseph. Dans la Nef, il y avait un tableau de *l'Agonie de Jésus au jardin des Oliviers*, St Louis roi de France et Jeanne d'Arc. D'un côté de la Nef ont été disposés les médaillons de St Léon, Ste Anne et St Jacques ; de l'autre côté, ceux de St Roch, Ste Germaine et St Marc ; au milieu le Père Éternel bénit les fidèles. Le 29 juin 1901, à l'invitation de M. le Curé, une fête est organisée au village pour découvrir la nouvelle église. De nombreux invités y assistent dont dix prêtres venus des paroisses voisines parmi lesquels les curés de La Serpent, de Montazels, de Luc-sur-Aude, de Véraza, d'Espéraza et de Rennes-le-Château. Le Révérend-Père Routhiau de Castelnègre chante la messe tandis que le curé doyen de Couiza, l'abbé Fournès, prêche

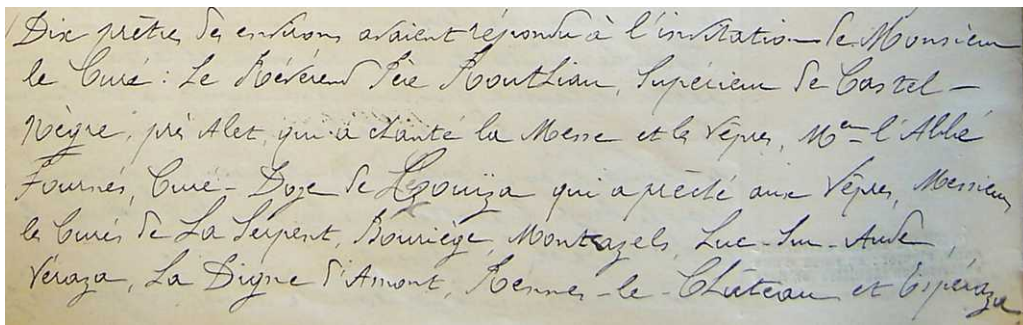
¹ *L'Héritage de l'abbé Saunière* par Claire Corbu et Antoine Captier, Éditions OdS 2012, page 109.

² *Ibid.*

³ *Le Journal de l'abbé Saunière – 1901 à 1905* commenté par Patrick Mensior, Éditions RLCdoc 2017, pages 203 et 204.

⁴ L'église dédiée à Saint André est inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques depuis le 14 janvier 1932.

aux Vêpres. En conclusion de cette mémorable journée, toute la population et les nombreux invités votent des félicitations à l'abbé Léon Gaudissard.



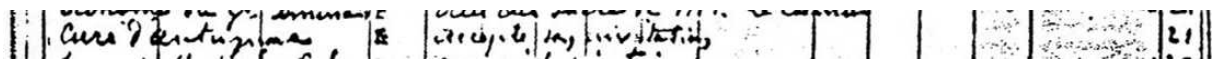
Dix prêtres de environs avaient répondu à l'invitation de Monsieur le Curé : Le Révérend Père Ronthiau, Supérieur de Castel-nègre près Alet qui a chanté la Messe et les Vêpres, M^{re} l'Abbé Fournès, Curé-Doyen de Couiza qui a prêché aux Vêpres, Messieurs les Curés de La Serpent, Bourrière, Montazels, Luc-sur-Aude, Véraza, La Digne d'Amont, Rennes-le-Château et Espéraza.

Dix prêtres des environs avaient répondu à l'invitation de Monsieur le Curé : Le Révérend-Père Ronthiau, Supérieur de Castel-nègre près Alet qui a chanté la Messe et les Vêpres, Monsieur l'abbé Fournès, Curé-Doyen de Couiza qui a prêché aux Vêpres, Messieurs les Curés de La Serpent, Bourrière, Montazels, Luc-sur-Aude, Véraza, La Digne d'Amont, Rennes-le-Château et Espéraza.

Quelques années plus tard, en 1906, lors de la dernière séance de la Fabrique du 12 décembre, à laquelle le prêtre assiste, il est décidé unanimement que les habitants de la paroisse et les particuliers qui avaient acheté par souscriptions des objets mobiliers pour l'église et qui les ont mis à la disposition de la Fabrique pour le service du Culte, pourront récupérer leurs biens. Cette position à laquelle prit part le curé ne dut sans doute pas plaire à la municipalité ! Déjà le 26 octobre 1896, le maire, M. Dénarnaud, avait pris un arrêté municipal interdisant, pour trouble à l'ordre public, les processions sur le territoire de la commune ⁵. Visiblement l'abbé Gaudissard s'était plié, par ignorance des lois sans doute, à cette décision pourtant entachée d'illégalité. En effet, des années après son décès, l'un de ses successeurs, l'abbé Montannuy, en 1923, la dénonce devant la justice par une succession de recours dont la décision finale revient au Conseil d'État déclarant, le 28 juillet 1926, que « l'arrêté municipal est illégal en tant qu'il interdit les cérémonies qui ont pour objet le culte des morts et celles qui sont consacrées par les habitudes et les traditions locales telles que la procession du 1^{er} novembre 1923 » ⁶.

De nouvelles informations

Curieusement, depuis la succession de l'abbé Saunière à Antugnac, et tout au long de son ministère, on ne trouve qu'une mention de Léon Gaudissard dans les carnets de correspondances du curé de Rennes-le-Château. Il s'agit de l'invitation pour la cérémonie du 29 juin 1901 dont il est question plus avant.



Curé d'Antugnac, E - Accepte son invitation / 21

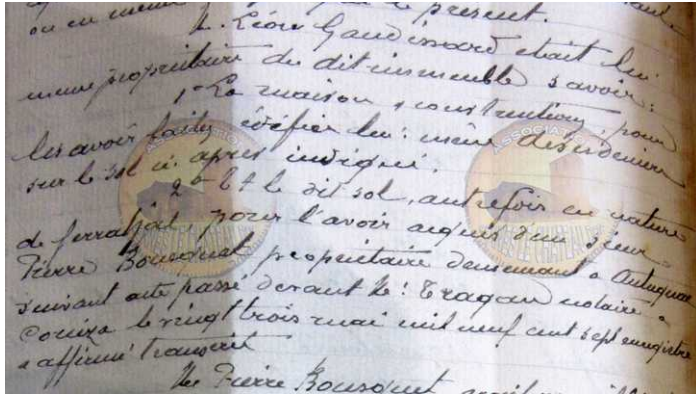
Curé d'Antugnac – E – Accepte son invitation / 21

En 1914, Pierre Clément Gaudissard vend la maison qu'il a hérité de son frère Léon « M. Pierre Clément Gaudissard, propriétaire, ancien fabricant de chapeaux, demeurant et domicilié à Espéraza, lequel a par les présentes vendu avec garantie de tous troubles,

⁵ L'arrêté municipal dispose en effet ce qui suit : « Considérant que les processions ont déjà donné lieu, dans la commune, à des scènes regrettables dont il importe d'éviter le retour, les processions sont interdites sur tout le territoire de la commune d'Antugnac. Tout contrevenant au présent arrêté, dont l'exécution demeure confiée à notre garde-champêtre, sera passible d'un procès-verbal et poursuivi devant les tribunaux. ». Voir le fac-similé de l'arrêté en fin d'article.

⁶ Un autre arrêté pris le 1^{er} juillet 1925 par le maire interdisant un débit de boissons considéré comme étant trop proche de l'église de La Serpent fut annulé le 19 janvier 1927 par le Conseil d'État sur la plainte de M. Dejean au motif que le conseil municipal n'avait pas été consulté au préalable par le maire comme la loi le prévoyait.

dettes, ni actions, hypothèques et autres empêchements généralement quelconques à M. Philémon Roquefort, propriétaire, maire de la commune d'Antugnac, demeurant au domaine de Cayrac, commune du dit Antugnac a ci présent et accepte une maison d'habitation avec cave attenante, située dans la commune d'Antugnac au village, comprise sous le n° 20 de la section A du plan cadastral de la dite commune. ⁷ ». La suite de l'acte indique que la maison d'habitation a été édiflée par l'abbé Gaudissard lui-même.



M. Léon Gaudissard était lui même propriétaire du dit immeuble savoir 1) la maison et construction pour les avoir faites édifier lui-même de ses deniers sur le sol ci-après indiqué.

2) Et le dit sol autrefois en nature de ferratjal, pour l'avoir acquis d'un sieur Pierre Bousquet propriétaire demeurant à Antugnac suivant acte passé devant Maître Tragan notaire à Couiza le vingt trois mai mil neuf cent sept ...

Léon Gaudissard a donc édifié sa maison sur un terrain acheté à Pierre Bousquet le 23 mai 1907. Le 26 avril 1908, l'abbé accueille et accompagne à Antugnac Antoine Fages et Louis Gavoy qui dirigent l'excursion d'une équipe de dix-sept membres de la société d'études scientifiques de l'Aude ⁸. Le prêtre prend un grand plaisir à commenter pour ses hôtes la visite de l'église dont il est très fier : « *La vieille église que nous venons visiter apparaît au sommet d'une petite éminence d'où elle domine les autres constructions groupées autour d'elle. Nous y pénétrons accompagnés par M. l'abbé Gaudissard qui nous en fait les honneurs. À l'intérieur, les murs sont ornés de peintures dont M. le curé se montre très fier, mais qui sont bien loin d'avoir une grande valeur artistique.* ⁹ ». Après Antugnac, les excursionnistes se rendent à Croux puis à La Serpent et à Fa.

Quelques jours avant sa mort, qui survient le 8 janvier 1909, Léon Gaudissard se confesse au curé de La Serpent, l'abbé Castelnaud ¹⁰, qui lui administre les derniers sacrements. Son corps est transporté à Espérasa dans le tombeau familial ¹¹.

L'abbé est décédé dans sa cinquantième année, soit tout juste dix-huit mois après l'achat du terrain. Il n'a pas dû habiter très longtemps sa nouvelle maison si tant est que les travaux aient été suffisamment avancés pour qu'elle soit habitable !

⁷ Extrait de l'acte notarié du 11 avril 1914.

⁸ *Excursion du 26 avril 1908 à Antugnac, Croux, La Serpent et Fa* par MM. Louis Gavoy et Antoine Fages. Bulletin de la Sésa, tome XX, 1909, pages 3 à 19.

⁹ Le rapport de cette excursion a été rédigé par Antoine Fages.

¹⁰ C'est l'abbé Castelnaud qui unit dans l'église de La Serpent, le 18 juillet 1912, Antoine Pagès, neveu de l'abbé Bérenger Saunière, avec Berthe Caizergues, la fille du maire et propriétaire du château du lieu. À cette occasion, l'ancien curé de Rennes-le-Château est invité et assiste l'abbé Castelnaud lors de la cérémonie : « *À onze heures, aux sons d'un orchestre, le cortège nuptial faisait son entrée solennelle dans la petite église du village, coquettement parée. M. l'abbé Castelnaud, curé de La Serpent, officie, assisté de M. l'abbé Bérenger Saunière, oncle du marié.* ».

¹¹ En mars 1909, Mgr de Beauséjour nomme un nouveau prêtre à Antugnac en la personne du jeune abbé Joseph Clovis Caffort dont la santé nécessite de régulières cures thermales.

NÉCROLOGIE

Nous venons d'apprendre la mort de M. l'abbé Gaudissard, curé d'Antugnac. Prévenu de la gravité de son état, M. le curé-doyen de Couiza s'est rendu aussitôt auprès de son confrère malade, ayant encore toute sa connaissance.

M. le Curé de La Serpent venait d'entendre sa confession et de lui administrer les derniers sacrements.

Notre confrère est mort vendredi, à dix heures du soir.

La sépulture a eu lieu, dimanche dernier : les premières cérémonies ont été faites à Antugnac, le corps a été ensuite transporté à Espéraza pour être enseveli dans le tombeau de la famille.

M. l'abbé Gaudissard (Léon-Célestin) était né à Espéraza le 11 avril 1859 ; il fut nommé vicaire à Lézignan le 1^{er} juillet 1888 ; le 16 juin 1891, il prit possession de la paroisse d'Antugnac. Nous recommandons cette âme sacerdotale aux prières de tous nos lecteurs.



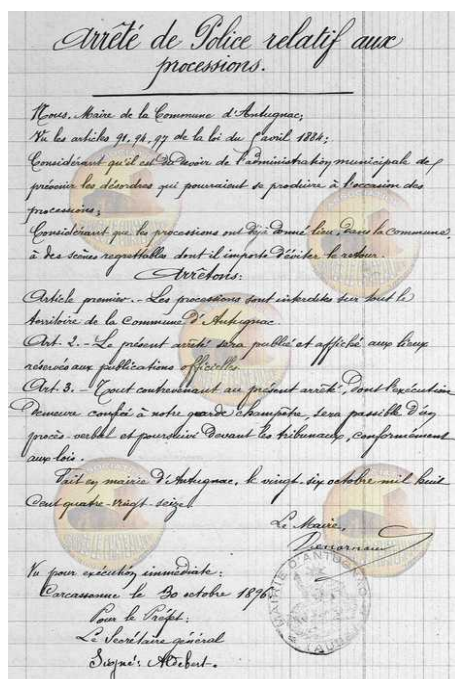
La Semaine Religieuse du 15 janvier 1909

Tombe des frères Gaudissard à Espéraza

À son décès, le vendredi 8 janvier 1909, c'est son frère Pierre Clément Gaudissard, propriétaire et fabricant de chapeaux à Espéraza, qui sera son ultime héritier.

Conclusion

Les situations des abbés Gaudissard et Saunière montrent plusieurs similitudes. Ils dépendent tous deux du même évêque, Mgr de Beauséjour. Les deux prêtres ont restauré et décoré chacun leur église de fond en comble. L'un comme l'autre ont acheté des terrains pour y faire construire leur propre maison d'habitation. Mais autant l'abbé Gaudissard est resté discret sur son train de vie sans attirer l'attention, autant l'abbé Saunière a été ostentatoire dans des constructions luxueuses. Dans les deux cas, il semble que ces dépenses démesurées aient fortement contrarié la hiérarchie religieuse ¹². Mais ces deux prêtres ont-ils été les seuls dans le diocèse à subir les foudres de l'évêque ?



Signature de l'abbé Léon Gaudissard

¹² Dans ce même courrier à Bérenger Saunière, l'abbé Rouanet ajoute : « Tu m'avais vu partir de Villefort et tu te demandais pourquoi ? Si je suis parti, je l'ai bien voulu et je n'ai pas été forcé ; mais qui sait si je n'aurai pas été traité comme toi. Je souffrais de la suspicion de l'autorité et des dépenses que j'avais dû présenter et alors c'est moi-même et plusieurs fois qui ai demandé un changement. Aujourd'hui j'en suis heureux. Crois-tu que je n'ai pas souffert. Oh oui et bien cruellement, mais il y a des souffrances nécessaires. ».

À titre subsidiaire 1) L'abbé Saunière

Durant son intérim à Antugnac, Bénédict Saunière a noté dans son journal personnel le discours destiné aux villageois ¹³.

Votre paroisse ne sera pas pour moi une annexe, mais une tray de Remu-la-Château ; je la servirai avec le même zèle, la même charité, le même dévouement : car vous l'aimeriez-je ? J'ai toujours eu un faible pour vos curés ; j'ai toujours ressenti une vive sympathie pour votre paroisse, qui j'ai toujours éprouvé la plus grande affection pour les braves gens d'Antugnac ; et puis que nous sommes si tous en famille et que j'ai commencé à me confesser, permettez-moi de terminer ma confession. Pour ceci, par exemple, d'un bon, doucement et

gardez-vous de le répéter aux gens de Remu. Dieu vous en fera saire : je n'aurais jamais l'espoir d'être un jour votre curé. Et le bon Dieu ne veut pas que mon desir se réalise, je pourrais du moins me flatter d'avoir été votre vicaire.

Comptez donc, m. B. Ch. E. sur tout mon dévouement et sur toute mon affection pour vous : vous serez pour moi une seconde paroisse que j'aimerai et que je servirai avec toute l'ardeur dont je serai capable ; et bien que comme vous le savez, je ne sois tenu vis à vis de vous autres, qu'à une messe le dimanche, au prône, à l'instruction des enfants et aux visites des malades quand vous viendrez me rendre le voisinage de Montazels me permet de faire davantage, plus que cela.

Je tâcherai, en dehors du dimanche et des fêtes d'obligation de venir dans la semaine pour le catéchisme de vos enfants, pour confesser les personnes qui le désireraient et pour la visite des malades, tout ce que je pourrai ; permettez-moi de vous le dire, un soir tout particulier. Je ferai à ce sujet tout ce qu'il me sera possible de faire, pour vous éviter la montée de Remu.

Enfin, lorsque au jour des grandes fêtes, ou d'une solennité particulière vous désirerez que je vienne vous faire tous les offices, ou chants, les vêpres, vous saluez, qu'à ma prière, ce desir et je m'empresserai d'y venir ; mais ceci, vous le comprendrez, dans le plus court possible, car il ne faut pas oublier que je ne suis ni de fer, ni de bronze. Pour si robuste et si entreprenant que l'on soit, on finit par s'user vite et tomber malade, si on veut trop faire. Je ne suis pas immortel ; je suis sujet à la maladie et à la souffrance et tout jeune que je suis et tout bien portant que je parais, je suis déjà pas mal chargé de rhumatisme et d'infirmité. — De plus, n'ayant jamais fait de doute service, signons si j'aurai assez de courage et de force pour ce surcroît de travail.

¹³ Ses prêches ont été publiés en 1984 chez Bélisane sous le titre *Mon enseignement à Antugnac*.

Votre paroisse ne sera pas pour moi une annexe, mais une sœur de Rennes-le-Château ; je la servirai avec le même zèle, la même charité, le même dévouement ; car vous l'avouerais-je ? J'ai toujours eu un faible pour vous autres. J'ai toujours ressenti une vive sympathie pour votre paroisse ; oui, j'ai toujours éprouvé la plus grande affection pour les braves gens d'Antugnac ; et puisque nous sommes ici tous en famille et que j'ai commencé à me confesser, permettez-moi de terminer ma confession pour ceci, par exemple, disons-le tout doucement et gardez-vous de le répéter aux gens de Rennes. Dieu vous en préserve : je nourrissais presque l'espoir d'être un jour votre curé. Si le bon Dieu ne veut pas que mon désir se réalise, je pourrais du moins me flatter d'avoir été votre vicaire.

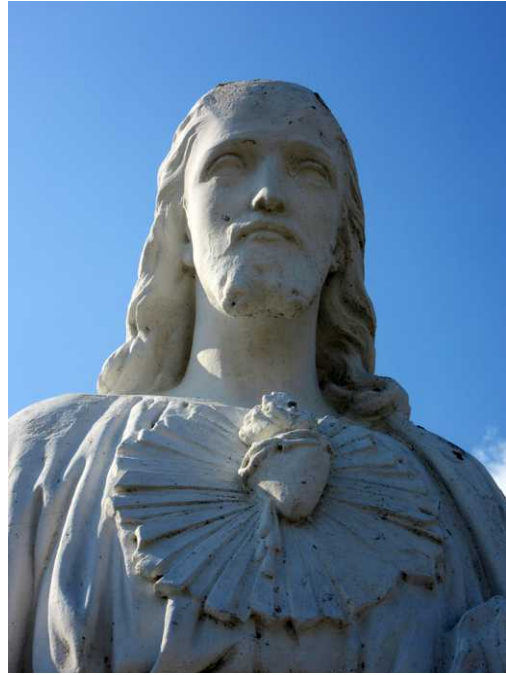
Comptez donc mes biens chers frères sur tout mon dévouement et sur toute mon affection pour vous : vous serez pour moi une seconde paroisse que j'aimerai et que je servirai avec toute l'ardeur dont je serai capable ; et bien que comme vous le savez, je ne sois tenu vis à vis de vous autres qu'à une messe le dimanche, au prône, à l'instruction des enfants et aux soins des malades quand vous viendrez me prendre, le voisinage de Montazels me permet de faire davantage plus que cela.

Je tâcherai, en dehors du dimanche et des fêtes d'obligation, de venir dans la semaine pour le catéchisme de vos enfants, pour confesser les personnes qui le désireraient et pour la visite des malades, dont j'aurai, permettez-moi de vous le dire, un soin tout particulier. Je ferai à ce sujet tout ce qu'il me sera possible de faire, pour vous éviter la montée de Rennes.

Enfin, lorsque au jour des grandes fêtes ou dans une solennité particulière vous désirez que je vienne vous faire tous les offices, ou chanter les vêpres, vous n'avez qu'à m'exprimer ce désir et je m'empresserai d'arriver ; mais ceci, vous le comprenez bien, le plus rarement possible car il ne faut pas oublier que je ne suis ni de fer, ni de bronze. Pour si robuste et si intrépide que l'on soit on finit par s'user vite et tomber malade, si on veut trop faire. Je ne suis pas immortel ; je suis sujet à la maladie et à la souffrance et tout jeune que je suis et tout bien portant que je parais, je suis déjà pas mal chargé de rhumatismes et d'infirmités. De plus, n'ayant jamais fait de double service, j'ignore si j'aurai assez de courage et de forces pour ce surcroît de travail.

2) Le Christ d'Antugnac

Le village d'Antugnac est aussi connu pour posséder la statue d'un Christ mise en relation par certains avec l'histoire de Rennes-le-Château. Elle pourrait en effet avoir été la volonté de l'abbé Saunière au temps où il exerçait l'intérim religieux en 1889.



En réalité, cette statue est parfaitement étrangère de l'époque où officiaient les abbés Bérenger Saunière, Henri Boudet ou Antoine Gélis puisqu'elle fut inaugurée après la Seconde Guerre mondiale, à la fin des années 1940, en présence de tout le village. Cet événement fut l'occasion d'une photographie qui fait partie de la collection de Mme Marie-Christine Bayona, originaire d'Antugnac.



Patrick Mensior